

... des lois américaines exigerait évidemment qu'en retour, nous exemptions les Américains des nôtres.

Si nous avons osé laisser entendre que dans cet Accord, le Canada devrait renoncer à l'application de ses lois commerciales, à son droit de prendre des mesures de rétorsion et de recourir au dumping, imaginez, monsieur le Président, le tollé que cela aurait provoqué chez les députés des deux partis protectionnistes. Ils auraient déclaré, et avec raison dans ce cas, que nous avons vendu le Canada. Nous ne l'avons pas vendu. Les fabricants canadiens ne voulaient pas que nous le fassions. Les agriculteurs ne le voulaient pas, les commerçants non plus. Ils voulaient que nous conservions notre droit de prendre des mesures de rétorsion et de recourir au dumping parce que ce sont des outils majeurs pour accroître nos exportations. Encore un mythe. Si nous avons fait ce qu'ils proposent aujourd'hui, monsieur le Président, vous auriez entendu leurs cris de protestation de St. John's jusqu'à Victoria.

Pendant que j'y suis, qu'il me soit permis de rétablir d'autres faits. On nous dit que nous nous sommes lancés dans les négociations et avons tenté d'obtenir une exemption complète des...

M. Langdon: C'est ce qu'a dit le premier ministre (M. Mulroney).

M. Winegard: Un instant. Que nous avons tenté d'obtenir une exemption complète des lois commerciales américaines. C'est faux.

M. Langdon: Des droits compensateurs.

M. Winegard: Nous n'avons jamais tenté d'obtenir une telle exemption parce que pour cela, il aurait fallu renoncer à nos lois, comme je le disais tout à l'heure. Nous n'aurions plus alors aucune sanction commerciale à opposer à celles des États-Unis. Nous voulions que les États-Unis ne puissent plus prendre de mesure unilatérale contre nous, sans que nous ayons un moyen de répliquer.

M. Rodriguez: Vous n'en avez pas.

M. Winegard: Nous en avons. Nous avons le mécanisme de règlement des différends que l'opposition essaie de supprimer par ces amendements. N'est-ce pas intéressant? Les partis d'opposition veulent mettre au rancart le mécanisme de règlement des différends.

M. McDermid: Ils aiment mieux avoir affaire aux tribunaux américains.

M. Winegard: Ils veulent tout régler devant les tribunaux des États-Unis d'Amérique.

M. McDermid: Exactement.

M. Winegard: Eux qui se soucient de la souveraineté canadienne veulent maintenant faire savoir aux Américains qu'ils sont prêts à se conformer à leurs lois exclusivement et qu'ils renoncent à quelque recours que ce soit.

Pendant que j'y suis, je voudrais revenir sur un argument qu'a avancé mon collègue libéral tout à l'heure. Il a parlé de l'article 1902 de l'accord intitulé «Maintien de la législation interne sur les droits antidumping et les droits compensateurs». Il a dit, je crois, que nous avons abandonné nos droits en vertu du GATT. Lui et d'autres devraient peut-être relire l'Accord.

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

Il vaut la peine de citer le texte. Il m'arrive de penser que nous devrions le lire en entier pour que les gens sachent de quoi il s'agit. Voici ce que dit l'article en question:

Chaque Partie se réserve le droit d'appliquer sa législation sur les droits antidumping et sur les droits compensateurs aux produits importés du territoire de l'autre Partie.

Le paragraphe 2 de l'article 1902 se lit ainsi:

Chaque Partie se réserve le droit de changer ou de modifier sa législation sur les droits antidumping et sur les droits compensateurs, à condition, dans le cas où une modification est apportée à la loi sur les droits antidumping ou à la loi sur les droits compensateurs d'une Partie...

Je ne lirai pas tous les paragraphes, monsieur le Président. Je veux citer celui qui compte, qui contredit les affirmations qui ont été faites ici aujourd'hui. Il dit:

d) que la modification, selon qu'elle est applicable à l'autre Partie, ne soit pas incompatible

(i) avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (l'Accord général)...

Les gens feraient mieux de lire l'accord au lieu du *Star* de Toronto. Le pays s'en trouverait infiniment mieux.

En conclusion, si nous avons osé inclure dans l'accord que nous renoncions aux règles de droit canadiennes en matière de droits compensateurs ou d'antidumping, monsieur le Président, alors vous auriez assisté à une levée de boucliers générale. Nous ne l'avons pas fait parce que nous respectons la volonté des fabricants et exportateurs canadiens, de ceux qui font progresser et prospérer le pays, d'être constamment protégés contre le dumping d'autres pays. Je pense qu'il vaudrait la peine, monsieur le Président, que certains de nos collègues lisent vraiment le texte de l'accord et s'abstiennent de répéter les mythes qui sont devenus monnaie courante au Canada depuis deux ou trois mois.

• (1930)

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Voici un autre mythe qui se lève maintenant.

Une voix: Un autre semeur de mythes.

M. Crosbie: Oui, le mythe Rodriguez.

Le président suppléant (M. Taylor): Je donne la parole au député de Nickel Belt, suivi du secrétaire parlementaire.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voulais participer au débat...

M. Crosbie: Pourquoi?

M. Rodriguez: ... de ces amendements. Eh bien, on peut dire que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), ce grand promoteur de l'union économique de Terre-Neuve avec les États-Unis est au moins logique sur la question du libre-échange. Dans le grand débat sur la question de savoir si Terre-Neuve devrait conclure une union économique avec les États-Unis ou se joindre au Canada, l'homme qui est maintenant ministre du Commerce extérieur faisait la promotion de l'Accord. Du moins était-il logique à l'époque. Pendant la course à la direction du parti conservateur dont il n'a pas réussi à devenir le chef, il préconisait le libre-échange avec les États-Unis. Il est du moins logique. Il est à peu près le seul qui soit logique, en face.